

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-45 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier ses articles R.131-28-6 et R.131-28-7-7° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu la délibération de la Commission des Interventions relatives aux propositions d'attribution de subventions et concours financiers soumises à son examen le 12 septembre 2018 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

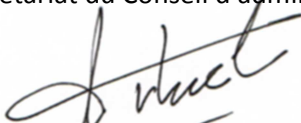
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'administration approuve l'octroi des subventions et concours financiers tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN

Attribution de subventions et concours financiers – Réunion du Conseil d'administration du 25 septembre 2018

Bénéficiaire	Montant de l'aide attribuée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Institut national de la recherche agronomique (<i>INRA</i>)	630 883,00 €	Programme d'action 2019-2021 – Première phase 2019
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (<i>IRSTEA</i>)	1 974 410,00 €	Programme d'action 2019-2021 – Première phase 2019
Bureau de recherches géologiques et minières (<i>BRGM</i>)	+ 46 998,29 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 4 (2018) Ajustements suite aux présentations faites en septembre puis novembre 2017
Muséum national d'histoire naturelle (<i>MNHN</i>)	575 003,00 €	Programme d'action 2018 (<i>sciences participatives « Biodiversité » dans l'enseignement agricole</i>) et 2019
Office international de l'eau (<i>OIEau</i>)	1 974 953,00 €	Programme d'action 2019-2021 – Année 2019
Institut du développement durable et des relations internationales (<i>IDDRI</i>)	+ 120 000,00 €	Subvention 2018-2020 : ajout d'une action relative au projet TYFA (<i>Ten Years for Agroecology in Europe</i>) au programme initial
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (<i>APCA</i>), Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (<i>DOM</i>) d'agriculture et Lycée agricole de Mayotte	12 950 600,00 €	Réseau DEPHY (<i>Plan Écophyto II - Axe 1/Actions 2 et 3</i>) – 2019
Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (<i>DOM</i>) d'agriculture et Lycée agricole de Mayotte	7 000 000,00 €	Surveillance biologique du territoire – Améliorer le bulletin de santé du végétal (<i>Plan Écophyto II - Axe 1/Action 5</i>) – 2019
Chambres régionales d'agriculture de métropole	970 000,00 €	Surveillance biologique du territoire – Surveillance des Effets Non Intentionnels (<i>Plan Écophyto II – Axe 3/Action 12</i>) – 2019
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (<i>APCA</i>), Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (<i>DOM</i>) d'agriculture et EPN de Coconi pour Mayotte	1 400 000,00 €	Animation en Chambre régionale d'agriculture et à l'APCA et actions d'initiative régionale dans le cadre de la mise en œuvre du plan Écophyto II (<i>Axe 5/Action 19 et Axe 6/Actions 28 et 29.2</i>) – 2019
Office de l'eau de la Guadeloupe	588 800,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et définition d'un réseau de référence, servant de base à l'évaluation de l'état des cours d'eau</i>)

Bénéficiaire	Montant de l'aide attribuée (€)	Objet/intitulé du projet aidé
Office de l'eau de la Guyane	895 400,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et acquisition de données pour renforcer le modèle hydromorphologique CARHYCE</i>)
Office de l'eau de la Martinique	810 467,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et surveillance complémentaire, notamment sur les récifs et herbiers</i>)
Office de l'eau de la Réunion	645 566,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et suivi quantitatif des eaux souterraines</i>)
Commune de Dumbéa - Nouvelle-Calédonie	1 204 115,00 €	Construction de la 2 ^{ème} tranche de la station d'épuration des eaux usées
Total :	31 787 195,29 €	